



Avis de convocation – Assemblée générale spéciale des membres

Date de convocation : 11 Avril 2025

(Par système de vote en ligne)

Aux membres de la FECCLQ,

Conformément aux règlements généraux de la Fédération, le conseil d'administration vous convoque à une **assemblée générale spéciale** qui se déroulera exclusivement **en ligne, sous forme de vote électronique**, sans tenue de réunion en présentielle ou virtuelle.

Introduction

Dans les dernières semaines, certaines publications sur les réseaux sociaux ont soulevé des préoccupations quant au respect des personnes au sein de notre organisation. Le conseil d'administration tient à rappeler que la civilité et le respect entre membres sont essentiels au bon fonctionnement de notre fédération.

Les administrateurs sont des membres bénévoles qui consacrent temps et énergie au service de la communauté. Il est tout à fait légitime que certaines décisions puissent susciter des désaccords, mais il est primordial que ces divergences soient exprimées dans un cadre respectueux et conforme à nos règles.

Dans cet esprit, une assemblée spéciale est convoquée afin de permettre aux membres de se prononcer par vote sur deux points précis :

- Le premier, issu d'une demande formelle soumise au conseil d'administration conformément aux règlements généraux.
- Le second, soulevé par le conseil d'administration lui-même dans un souci de saine gouvernance.

Modalités de vote

- **Période de vote** : Du 11 avril 00 :01 au 13 avril 2025 – 17h00
- **Lieu** : Plateforme de vote sécurisée (le lien vous sera transmis par courriel)
- **Participants admissibles** : Tous les membres en règle au moment de l'ouverture de la période de vote.
- **Identification requise** : Chaque membre devra s'identifier par l'adresse courriel fourni à l'adhésion.
- **Type de scrutin** : Vote confidentiel, un vote par membre
- **Résolution** : Chaque point sera adopté ou rejeté à la majorité simple des voix exprimées.

Points à l'ordre du jour (soumises au vote)

1. Demande formelle des membres signataires

Considérant la demande officielle des membres actifs reçue le 28 mars 2025, les membres actifs sont invités à se prononcer sur les points suivants :

Quelle répartition des pourcentages souhaitez-vous adopter pour la redistribution des bourses entre les classes A, B et C ?

Veillez choisir **une seule option** parmi les trois suivantes :

- Option 1** : 50 % pour la classe A - 40 % pour la classe B - 10 % pour la classe C
- Option 2** : 55 % pour la classe A - 40 % pour la classe B - 5 % pour la classe C
- Option 3** : 60 % pour la classe A - 35 % pour la classe B - 5 % pour la classe C

2. Proposition administrative du conseil d'administration

Combien de positions souhaitez-vous voir rémunérées dans le cadre de la distribution des bourses ?

Veillez choisir **une seule option** parmi les deux suivantes :

- Option 1** : Classe A 8 positions – Classe B 8 positions – Classe C 5 positions
- Option 2** : Classe A 6 positions – Classe B 6 Positions – Classe C 3 positions

Pour toute question concernant le processus de vote, veuillez communiquer avec nous à :
fecclq.secretaire@gmail.com

André Dagenais
Secrétaire du conseil d'administration de la FECCLQ

